



Parents double nationalité italie/france et séparation

Par User60

Bonjour,

Je suis française née en France, mon conjoint est italien, née en Italie. Nous habitons en France. Nous avons en projet d'avoir un enfant. Lui aimerais que notre enfant naisse en Italie.

Ma question est...(je préfère être prévoyante) en cas de séparation, mon conjoint a-t-il le droit d'avoir la garde de notre enfant dans son pays ?

Comment ça se passe ? Merci pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

mon conjoint a-t-il le droit d'avoir la garde de notre enfant dans son pays ?

En Italie on applique le droit italien.

Il faut donc interroger un avocat italien, ou un avocat français inscrit dans un double barreau, mais pas des bénévoles sur un site d'aide juridique en droit français.

Mais il est vraisemblable que le droit local donne avantage à son ressortissant.

Par jpgroussard

Bonjour User,

je reste sur mon avis.

Cdt